



COMMUNIQUÉ :

Le président de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), M. Mohamed Zeine El Abidine Ould Cheikh Ahmed, annonce l'institution, à partir de l'année en cours, d'un prix annuel du meilleur article économique doté d'un montant de trois cents mille ouguiyas (300 000 MRU).

Le présent communiqué précise les objectifs de ce prix et les modalités de son attribution.

I - les objectifs du prix :

L'objectif du Prix du meilleur article économique est d'encourager la presse nationale à s'intéresser davantage à l'économie et à favoriser ainsi l'émergence d'une presse économique spécialisée capable d'accompagner le développement économique et social du pays.

Le prix vise également à aider les journalistes mauritaniens travaillant dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle à développer leurs compétences pour être en mesure de suivre les mutations d'une actualité économique en constante évolution.

II – Thématiques à traiter :

Les articles soumis par les journalistes candidats doivent porter sur l'une des thématiques suivantes :

- ❖ Processus du développement économique et social en Mauritanie : réalité, perspectives et contraintes.
- ❖ Rôle du secteur privé national dans le développement économique et social.
- ❖ Contribution des secteurs productifs et de services au développement.
- ❖ Facteurs de mobilisation de l'épargne nationale et sa relation avec l'investissement.
- ❖ Contribution des ressources humaines dans l'impulsion du développement économique et social.
- ❖ Implications de l'évolution des industries extractives (minières et pétrolières) sur les indicateurs économiques et sociaux.
- ❖ Partage des rôles dans le domaine économique et social entre les secteurs public et privé et perspectives de partenariat entre les deux.

III- Conditions de participation :

1. Le candidat doit être de nationalité mauritanienne.
2. Etre journaliste en exercice dans une institution de presse écrite (papier ou électronique) ou audiovisuelle, (Il est souhaitable de joindre une attestation délivrée par l'employeur)
3. L'article, rédigé en Arabe ou en Français, doit être nouveau et pas avoir été publié précédemment.
4. Soumettre un curriculum vitae détaillé.
5. Dépôt de cinq exemplaires en papier et d'une version électronique de l'article au secrétariat du jury au siège de l'UNPM, 824. Avenue du Roi Fayçal - Ksar-Nouakchott Tel +222 45 24 00 26
6. L'article ne doit pas dépasser 10 pages 21X29, équivalent à 3.250 mots en Arabe et 3.000 mots en Français.
7. Le concours comprend des entretiens avec les candidats retenus.

IV-Critères d'évaluation :

L'évaluation des articles prendra en compte notamment :

- ❖ Présentation et respect des thématiques proposées ;
- ❖ Qualité rédactionnelle ;
- ❖ Pertinence de l'analyse ;
- ❖ Fiabilité des données ;
- ❖ Valeur ajoutée éventuelle en termes d'approche, de contenu analytique et de suggestion de pistes de réflexion.

V- Les étapes de la compétition :

Les candidatures sont ouvertes à partir du 1^{er} /06/2021 jusqu'au 31/08/2021.

Le concours comprend trois étapes :

1. Première phase : recevabilité et présélection et annonce des qualifiés pour la deuxième phase.
2. Deuxième phase : sélection des qualifiés pour la phase finale (trois qualifiés)
3. Phase finale : classement des trois qualifiés et annonce du gagnant.

L'annonce de l'article gagnant et la remise du prix auront lieu le 14/10/2021 lors d'une cérémonie organisée par l'Union Nationale du Patronat Mauritanien.

Le présent communiqué annule et remplace toute publication antérieure relative au Prix du meilleur article économique.

Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site web : [http: www.unpm.mr](http://www.unpm.mr)

Secrétaire général

El Kory Abdel Mola